

Le 4 novembre 2016

REGLEMENT ISSF 2017 CIBLE

CARACTERISTIQUES CARABINES A AIR

Le Règlement ISSF 2017 sera applicable au 1^{er} janvier prochain. Il n'est pas encore officiellement disponible dans le détail.

Cependant, l'ISSF a publié sur son site officiel un résumé des modifications à venir pour informer les fédérations affiliées, les athlètes et les entraîneurs.

En particulier, certaines caractéristiques de la Carabine à Air seront modifiées.

Pour permettre aux tireurs de préparer les compétitions nationales et internationales de 2017, les trois modifications ci-dessous sont **applicables immédiatement.**

- La limitation actuelle sur l'abaissement de la plaque de couche (220mm maximum à partir de l'axe du canon, cote F du tableau art. 7.4.4.2) est supprimée.
- La hauteur maximum du fût par rapport à l'axe du canon est portée de 90 à 120mm (cote D du tableau).
- Le décalage latéral de la plaque de couche ou de tout élément de la plaque de couche est limité à 30mm à gauche ou à droite de l'axe de la crosse.

Michel Baczyk, CNS Carabine

Pierre Bessière CN Arbitrage **Gilles Muller DTN**